

VILLE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX

**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**

EXERCICE 2023

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2023

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	4
2. LE CADRE GENERAL GLOBAL	4
2.1 Environnement macro-économique mondial :.....	4
2.2 La zone euro, risque important de récession économique :.....	6
3. LE CONTEXTE NATIONAL :.....	7
3.1 Un net ralentissement de la croissance économique.....	7
3.2 Un marché du travail en tension.....	8
3.3 Le retour de l'inflation fortement amplifié.....	9
3.4 Des taux d'intérêts en nette hausse	10
3.5 Le déficit public restera élevé.....	10
4. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023 : LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES	11
4.1 Cadrage macro-économique du PLPFP.....	12
4.2 Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales.....	13
4.3 Maîtrise des dépenses publiques : dispositif mis en place pour respecter les objectifs 13	
4.4 Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans le PLF 2023	13
4.5 Concours financiers de l'État (53,15 Mds €).....	14
4.6 Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2023 : un niveau de DGF stabilisé.....	15
4.7 Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL15	
4.8 Crédit du budget général dont le « fonds vert ».....	15
4.9 Hausse de la péréquation verticale	16
4.10 Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).....	16
5. LA VILLE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX : RETROSPECTIVES.....	16
5.1 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement.....	17
5.2 Structure de la masse salariale 2022	18
5.3 Le temps de travail.....	23
5.4 Les recettes réelles de fonctionnement	23
5.5 Evolution des dotations de 2014 à 2022.....	25
5.6 Evolution de l'épargne.....	26
6. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 :.....	27
6.1 Budget principal	27
I. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	27
II. Les recettes réelles de fonctionnement.....	28

III. L'investissement :	28
1. Le report d'investissement :	28
2. Les dépenses nouvelles d'investissement :	29
3. Les recettes d'investissement :	29
IV. L'évolution de la dette :	29
V. Le besoin de financement de la section d'investissement et l'épargne dégagée :	30
VI. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :	31
6.2 Budget annexe de l'EAU	31
6.3 Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT	33

1. INTRODUCTION

Prévu par l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, en vue de compléter l'information de l'assemblée délibérante et de renforcer ainsi la démocratie participative. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

En lien avec la trajectoire imposée de réduction du déficit des finances publiques, les collectivités territoriales soumises à l'obligation d'organiser un DOB, doivent présenter leurs objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et de besoin de financement.

Ainsi, doivent être présentés :

- Les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimés en valeur en « comptabilité générale » ;
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de la dette.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants le rapport de présentation du DOB comporte des informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail dans la commune.

Elles viennent s'ajouter aux obligations de faire apparaître les engagements pluriannuels et les éléments de structure et de gestion relatifs à la dette, en respectant les règles déjà existantes en matière de publicité du débat.

Ce rapport d'orientation budgétaire intègre les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances pour 2023 et son projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Il confirmera les choix politiques antérieurs comme le maintien des taux de fiscalité.

Il convient d'indiquer que c'est dans un contexte national et international toujours plus difficile que la commune de Charvieu-Chavagneux parvient à garantir un service public de qualité au profit de ses habitants, et assurer un développement équilibré du territoire, tout en continuant à prendre des mesures lui permettant de maintenir une situation financière saine et pérenne.

2. LE CADRE GENERAL GLOBAL

2.1 Environnement macro-économique mondial :

Dans le monde entier l'inflation a atteint en 2022 des sommets non vus depuis plusieurs décennies. Cette situation a conduit les banques centrales à durcir significativement les conditions financières ; pour certaines, depuis presque un an. L'inflation en grande partie importée, en raison de la hausse des cours des matières premières, pose un dilemme aux

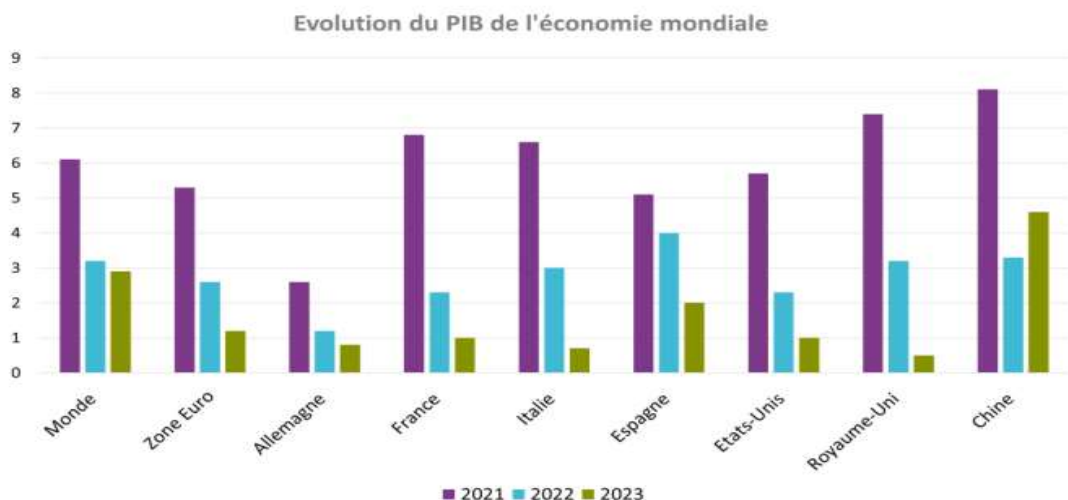
banques centrales. Le durcissement des politiques monétaires se fait au détriment du soutien à l'activité économique. En effet, sur fond d'incertitudes et d'inflation élevées, la consommation des ménages et l'investissement des entreprises ralentissent à un niveau préoccupant. Dans ce contexte où les banques centrales continuent d'augmenter leurs taux directeurs, certaines économies connaissent déjà un ralentissement de leur croissance.

Du fait de sa proximité géographique au conflit en Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,7 % en octobre 2022. La situation est également critique au Royaume-Uni, la hausse des coûts énergétiques n'arrivant pas à être endiguée. Outre-manche, la crainte est celle d'une récession particulièrement sévère. Aux Etats-Unis, les perspectives de croissance sont optimistes. En effet, le pays est presque indépendant énergétiquement, le dollar s'apprécie ce qui attire les investisseurs étrangers, la relance de l'économie semble plus aisée avec une balance commerciale excédentaire et la force de consommation des agents. Quant à la Chine, pour la première fois depuis 1990, le taux de croissance ne dépassera pas 5%. En effet, la politique zéro Covid a freiné la croissance depuis plus de deux ans. De son côté, le gouvernement a décidé d'intervenir et de contrôler l'évolution, pour avoir une croissance plus équilibrée. Les mesures mises en place ont ainsi affecté certains secteurs comme le secteur de l'immobilier, le secteur de la technologie, et même celui de l'éducation.

Les prévisions de croissance au niveau mondial pour l'année 2022 s'établissaient à 4.4% en début d'année. Elles sont actuellement revues à 3.2% par le FMI. Cette détérioration a été provoquée par le ralentissement de l'économie et les incertitudes qui pèsent sur les marchés et l'économie en raison de la guerre en Ukraine.

Par ailleurs, la reprise mondiale reste inégale, car liée :

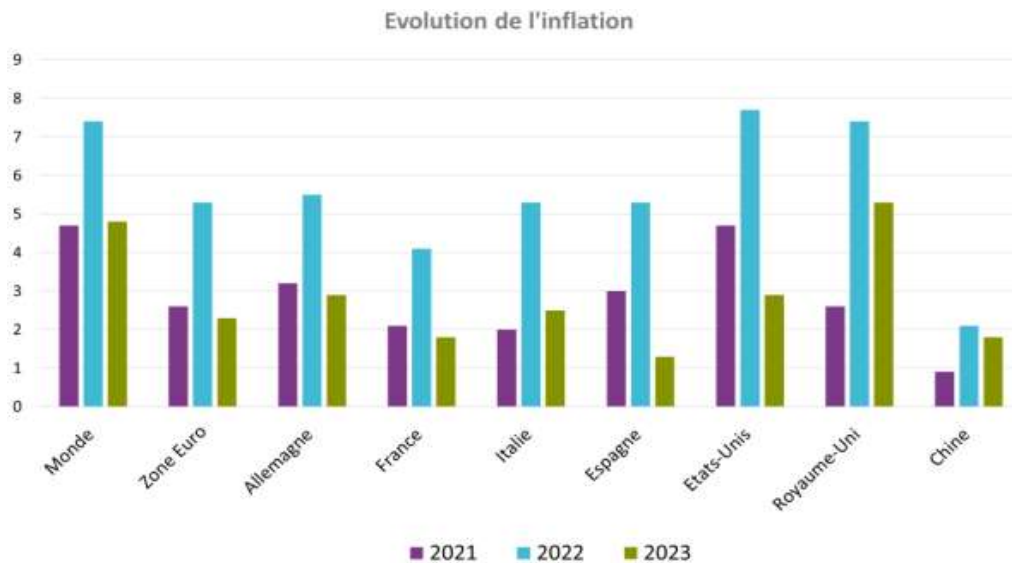
- Aux politiques monétaires adoptées par les banques centrales ;
- A la dépendance énergétique de certains pays ;
- Aux conflits géopolitiques aggravant les incertitudes (perte de confiance et dépréciation de l'Euro) ;
- Au risque de fragmentation des taux souverains : la BCE se retrouve confrontée à un risque de fragmentation des taux (forte augmentation des taux des pays les plus à risque par rapport aux autres), ce qui n'est pas le cas de la FED.



Source : Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

La surchauffe de l'économie en sortie de crise sanitaire a été spectaculaire. L'injection de liquidités massives par les Banques Centrales, le rattrapage de la consommation des ménages dans le monde, ainsi que l'accélération des hausses des prix en raison des pénuries de matières premières et la guerre en Ukraine provoquent une surchauffe sans équivalent et des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.

Aux Etats Unis, l'inflation a atteint 8.3% au mois d'août 2022, ce qui ne s'était plus vu depuis des décennies. La situation est comparable en Zone Euro, l'inflation dépasse des records dans certains pays développés de la Zone Euro (+10%/an) comme l'Allemagne. Cette inflation provoque une baisse du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages et impacte le taux de croissance à la baisse.



Source : Bloomberg, FMI, FCL Gérer la Cité

2.2 La zone euro, risque important de récession économique :

La zone Euro est la région la plus exposée aux répercussions économiques de la guerre en Ukraine. Celle-ci a provoqué d'importantes perturbations dans l'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en diversifiant géographiquement ses importations d'énergie ; cela se fait, en revanche, de façon limitée et particulièrement coûteuse. Ainsi, le risque d'un rationnement de l'énergie pourrait se matérialiser cet hiver. Tout cela participe à ralentir la consommation des ménages ainsi que la production. En conséquence, les projections relatives à la croissance économique ont été nettement révisées à la baisse pour le reste de l'année 2022 et pour toute l'année 2023. Dans les projections de septembre 2022 de la BCE, le scénario de référence table désormais sur une croissance de 3,1% en 2022, de 0,9% en 2023 et de 1,9% en 2024. L'amélioration attendue dans les pays de la zone euro repose sur l'hypothèse selon laquelle les ruptures d'approvisionnement en gaz cesseraient d'être une contrainte importante pour l'activité à mesure que les températures augmenteraient et que d'autres sources d'approvisionnement seraient progressivement mises en place.

Dans la zone euro, la hausse des prix à la consommation s'est accentuée ces derniers mois, atteignant 10% en septembre selon les résultats provisoires de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). L'inflation que l'on observe jusqu'alors est essentiellement importée et résulte en grande partie – pour les deux tiers environ pour la zone euro – des prix de l'énergie et de l'alimentation. La forte hausse récente des prix internationaux du gaz a conduit la BCE à prévoir un pic d'inflation d'ici la fin 2022, début 2023.

Si les politiques budgétaires mises en place par les États de la zone Euro tentent d'éviter une forte récession économique, ce n'est pas le cas de la politique monétaire européenne, alignée sur celle de la Réserve fédérale. La BCE, après avoir mis fin à sa politique d'acheter massivement des actifs financiers, a commencé à remonter ses taux directeurs (taux de dépôt à 1,50 % en novembre 2022), et lutte activement contre l'inflation. Ce durcissement monétaire s'effectue au détriment de l'activité économique. Les capacités de financement se détériorent pour les agents économiques, et ce, alors même que les dépenses en consommation et en investissement sont déjà ralenties. Les ventes au détail allemandes affichent par exemple une baisse de -0,9 % en glissement annuel en septembre 2022. Un effet de la détérioration des capacités de financement est particulièrement visible au niveau des pays périphériques de la zone Euro, au centre desquels l'Italie et la Grèce.

3. LE CONTEXTE NATIONAL :

3.1 Un net ralentissement de la croissance économique

L'année 2022 fut une année moins faste que prévue, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. La croissance du PIB au premier trimestre 2022 a été de -0,2 % en variation trimestrielle pour ensuite connaître un rebond de 0,5 % au T2. La croissance est légèrement positive au troisième trimestre (0,2 %), mais en repli par rapport au T2. Les tensions sur les conditions de production ont persisté dans le monde, même si certaines difficultés d'approvisionnement se sont atténuées. L'activité française a continué de résister globalement malgré une inflation élevée. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation repart à la hausse en octobre à 6,2 %. L'inflation française demeure inférieure à celle de la zone Euro, 10,2 % en octobre, ou encore à celle de sa voisine allemande (11,2 %).

Au troisième trimestre, la croissance a été portée par l'investissement qui a accéléré pour atteindre 1,3 % après deux trimestres déjà soutenus : 0,6 % au T1 et 0,4 % au T2. C'est principalement l'investissement des entreprises non-financières qui a enregistré au T3 la plus forte hausse de toutes les composantes de l'investissement (+3,5 %). En revanche, la consommation des ménages a marqué le pas (0 % après 0,3 % au T2). Le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance du PIB (-0,5 point), après une contribution presque nulle au T2.

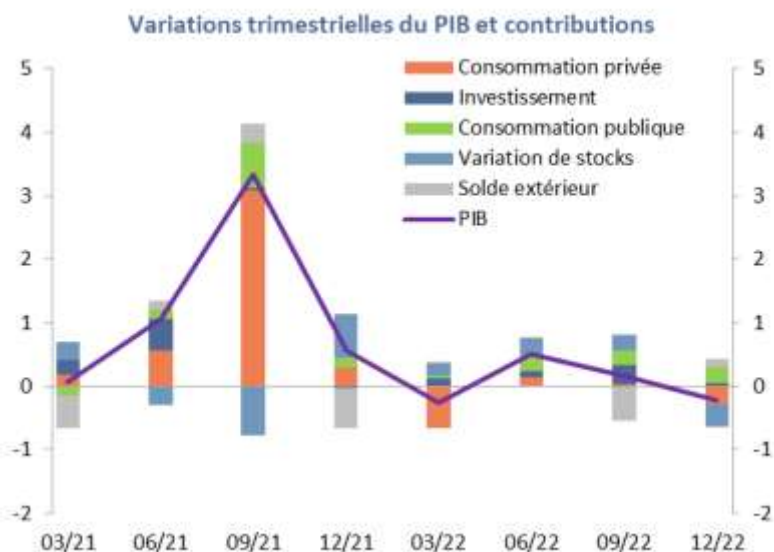
Dans ce contexte incertain, une prévision de récession de -0,2 % au T4 en variation trimestrielle est envisagée. Ainsi, la croissance annuelle française en 2022 serait de 2,5 %. Ce scénario est conditionné à plusieurs aléas. Une aggravation de la crise énergétique pourrait conduire l'activité à se détériorer davantage au T4, par le biais des conséquences économiques sur les principaux partenaires de la France mais aussi par la mise en place de restrictions sur la consommation d'énergie. Une dégradation de la situation sanitaire pourrait également affecter l'activité.

Mais l'avenir semble s'assombrir en 2023 pour beaucoup d'économistes, qui s'attendent au mieux à une stagnation du PIB en 2023.

Le Gouvernement a, lui aussi, abaissé sa prévision de croissance pour 2023, de 1,4 % à 1 %, ce qui va l'obliger à retarder certaines réductions d'impôts envisagées et à contrôler étroitement les dépenses pour tenir ses promesses de réduire le déficit budgétaire.

Selon les dernières estimations de la Banque de France, l'activité économique pourrait osciller en 2023 dans une fourchette comprise entre une hausse de 0,8 % et un repli de 0,5 %, soit moins que les prévisions de Bercy, tant le niveau d'incertitudes liées à la guerre en Ukraine et

à la crise énergétique qu'elle provoque est élevé.



3.2 Un marché du travail en tension

Le taux de chômage en France est resté stable au premier semestre 2022 (7,2 %). Un taux assez faible qui s'explique principalement par la hausse de la population active ainsi que par les créations d'emplois.

Néanmoins, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement en octobre 2022 a atteint des niveaux inédits dans les grands secteurs de l'économie. En effet, 81 % des entreprises de l'industrie manufacturière sont concernées, 67 % dans les services et 82 % dans le secteur de la construction. Ces difficultés se manifestent dans un contexte de demande de travail élevée de la part des entreprises, les soldes d'opinion sur l'évolution des effectifs sont depuis un an au-dessus de leurs moyennes de long terme. Ainsi, il semblerait que le déséquilibre sur le marché du travail provienne davantage d'un besoin de main-d'œuvre supplémentaire (excès de demande de travail) que d'un déficit de main-d'œuvre dû à des problèmes structurels comme un manque de compétences ou bien une faible attractivité.

Selon les enquêtes de conjoncture de l'INSEE, les branches manufacturières les plus intensives en énergie présentent en septembre les climats des affaires les plus dégradés parmi les branches industrielles. Des niveaux bien en dessous de leurs moyennes de long terme pour l'industrie chimique, l'industrie du bois et du papier ou bien encore pour la métallurgie. Cette dégradation du climat reflète les inquiétudes sur l'approvisionnement et sur les hausses de prix du gaz et de l'électricité.



3.3 Le retour de l'inflation fortement amplifié

La France a connu un choc inflationniste inédit au premier semestre 2022 à l'instar de nombreux pays. La hausse des prix n'avait pas atteint un tel niveau depuis le milieu des années 1980. La majeure partie de cette inflation est imputable à l'augmentation drastique des prix de l'énergie subséquente à l'éclatement de la guerre en Ukraine en février 2022, la persistance des reconfinements en Chine qui impactent les approvisionnements, les effets de la sécheresse sur les volumes et les prix des produits alimentaires, et les contraintes sur la production (matières premières, énergie, personnel...) qui n'ont jamais été aussi fortes. Après avoir ralenti en août et en septembre (5,9 % et 5,6 %), l'inflation est repartie à la hausse en octobre (6,2 %). Cette hausse de l'inflation provient principalement de l'accélération des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés.

La dynamique baissière du pouvoir d'achat des ménages français révèle la sévérité du choc inflationniste. En recul de -1,8 % au premier trimestre 2022, le pouvoir d'achat a continué de se contracter avec une baisse de -1,2 % au deuxième trimestre. Il pourrait en revanche rebondir au second semestre, tiré par les renégociations salariales et les revalorisations du Smic, du point d'indice des fonctionnaires et de certaines prestations sociales (dont les primes exceptionnelles). Le bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité et la remise sur l'essence diminuent l'inflation de 2,5 points en septembre, estime l'Insee. La réduction progressive de la remise à 20 centimes mi-novembre puis à 10 centimes en décembre va faire repartir l'inflation à la hausse.

Par ailleurs, les prix à la production devraient rester à des niveaux élevés tant que les problèmes d'approvisionnement d'énergie persistent. Si les risques de rupture d'approvisionnement et de pénurie venaient à se matérialiser cet hiver, les coûts de production pourraient encore augmenter et se transmettre aux prix à la consommation des biens et services hors-énergie.

Alors que l'exécutif a cherché à protéger le pouvoir d'achat des Français contre l'explosion des cours de l'énergie, des tensions risquent d'apparaître sur un autre front, avec la flambée des prix des produits alimentaires, dont la hausse est attendue en décembre à 12 % en glissement annuel, contre 7,7 % au mois d'août. Une conséquence directe de l'envolée des prix de production agricole qui ont bondi de 35 % en deux ans. Même en cas de détente des prix, il faudrait attendre encore quelques trimestres pour que la baisse soit visible pour le consommateur. La hausse des prix des biens manufacturés serait plus modérée, autour de 5 % sur un an.

La Banque de France estime que l'inflation en 2023 devrait refluer légèrement, tout en restant à un niveau élevé. L'inflation serait alors comprise cette année entre 4,2 % et 6,9 %, mesurée par l'indice harmonisé européen IPCH. Le scénario de référence retenu par l'institution prévoit une hausse des prix estimée à 4,7 % en moyenne sur l'année 2023.

Le contexte reste extrêmement mouvant. A l'inconnue de l'évolution des cours du gaz et du marché de gros de l'électricité s'ajoutent des interrogations sur les quantités livrables, le niveau des substitutions ou la nécessité de procéder à des coupures affectant les ménages et entreprises. De plus, des négociations sont en cours sur les prix des produits alimentaires, il semblerait qu'une forte hausse soit à attendre au 1^{er} mars 2023.

La vitesse de repli de l'inflation dépendra essentiellement du marché de l'énergie. Quoi qu'il en soit, un retour vers les 2 % visés par la Banque centrale européenne n'est pas attendu avant la fin 2024.

En effet, la hausse des prix de l'alimentation et des produits manufacturés va demeurer élevée en 2023 du fait de la diffusion de la flambée des coûts. L'augmentation des prix des services sera aussi entretenue par la progression des salaires.

Les perspectives d'inflation, qui étaient encore considérées comme transitoires l'an dernier par de nombreux économistes, semblent ainsi devenues plus durables.

Les grandes banques centrales ont prévenu les marchés sur leur volonté de la freiner fortement et rapidement.

3.4 Des taux d'intérêts en nette hausse

Face à l'inflation galopante en zone euro, la Banque Centrale Européenne (BCE) a entrepris, elle aussi, d'amplifier le relèvement de ses taux directeurs (+0,5 % en juillet, +0,75 % en septembre, et +0,75 % en octobre), laissant entrevoir un cycle de nouvelles hausses dans les prochains mois. La présidente de la BCE a en effet clairement confirmé, le 8 septembre 2022, son intention de relever encore les taux d'intérêt pour freiner la demande et afin d'éviter le risque d'un glissement à la hausse persistant des anticipations d'inflation.

Ainsi, le Conseil des Gouverneurs des banques centrales des pays composant la Zone Euro réévaluera régulièrement sa trajectoire monétaire à l'aune des informations économiques disponibles et de l'évolution des perspectives d'inflation. Il se dit prêt à ajuster l'ensemble de ses instruments, dans le cadre de son mandat, pour assurer la stabilisation de l'inflation, au niveau de son objectif de 2 % à moyen terme.

Mais tout le monde n'est pas convaincu par les bienfaits de ces choix de politique monétaire, alors que Christine Lagarde a reconnu que la hausse des prix de l'énergie était « la composante dominante de l'inflation » et que les augmentations de salaires restaient « globalement contenues ». Certains économistes s'interrogent désormais sur l'opportunité de remonter aussi vite les taux au moment où la zone euro semble entrer en récession à cause de la hausse des prix de l'énergie, qui entame le pouvoir d'achat des ménages et donc la consommation. La hausse des taux prévue au cours des prochains mois pourrait même aggraver la situation, en étant trop forte et trop rapide, alors que la zone euro ne semble pas souffrir d'un excès de demande comme aux Etats-Unis. Cette remontée des taux directeurs influe directement sur le niveau des taux courts (Euribors).

3.5 Le déficit public restera élevé

Après plusieurs années marquées par un budget fortement expansionniste en réponse à la crise sanitaire, le déficit budgétaire diminuera en 2023 et les finances publiques devraient petit-à-petit retrouver une trajectoire plus soutenable selon les projections du gouvernement. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2023, le déficit public devrait atteindre 5 % du PIB

en 2022 (après 6,4 % en 2021) et s'y stabiliser en 2023. Cela sera d'autant plus difficile que si le bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité s'annonce moins protecteur qu'en 2022 (avec une hausse des prix de 15 % en 2023), il restera extrêmement coûteux pour les finances publiques. De plus, le fait d'indexer toutes les tranches de l'impôt sur le revenu à l'évolution de l'inflation (5,3 %) devrait revenir in fine à une baisse d'impôts pour ceux dont le salaire a moins progressé que la courbe des prix. Le rendement de l'impôt sur le revenu n'est donc pas garanti. Bercy assure cependant que l'objectif de réduction des dépenses publiques de -0,3 % en volume (hors inflation) sera tenu.

Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023. Il s'établira à 56,6 % du PIB, malgré la mobilisation des finances publiques pour protéger les ménages et les entreprises contre la crise énergétique. Le PLF 2023 prévoit une baisse de 1,5 % en volume pour les dépenses publiques, principalement en raison de la forte diminution des mesures de soutien d'urgence pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie. Autre levier, quelques bonnes surprises fiscales sont attendues sur l'impôt sur les sociétés, malgré la conjoncture déprimée. Le Ministre délégué des Comptes publics compte sur 3 milliards supplémentaires, pour un total de 55,2 milliards l'an prochain.

Dans ce contexte, Bercy espère à la fois tenir son objectif de déficit et améliorer légèrement la situation de la dette publique, qui reste toutefois à un niveau très élevé. Celle-ci pourrait légèrement refluer à 111,2 % du PIB en 2023, contre 111,5 % attendu en 2022.

Un risque pèse sur les finances publiques françaises avec la montée des taux directeurs de la Banque centrale européenne et la mauvaise conjoncture macroéconomique. Le taux d'intérêt obligataire de la France à 10 ans grimpe à des niveaux non vus depuis une décennie. Le poids de la dette va donc augmenter dans les années à venir et contraindre la France à plus de rigueur dans la gestion de ses finances publiques.

Pour mémoire, la dette des administrations publiques locales (APUL, périmètre un peu plus large que les seules collectivités locales), au sens du traité de Maastricht, s'élevait à 245 Md€, soit 9,8 % du PIB, à la fin de 2021. Celles-ci comprennent outre les collectivités territoriales, les groupements de communes à fiscalité propre et les « organismes divers d'administration locale » (ODAL).

		2021	2022p	2023p	2024p	2025p	2026p	2027p
Solde public	% du PIB	-6,5	-5	-5	-4,5	-4	-3,4	-2,9
Dette publique	% du PIB	112,8	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
Taux de dépense publique	% du PIB	58,4	57,6	56,6	56,6	55	54,3	53,8
Croissance en volume du budget	%	2,6	-1,1	-1,5	-0,6	0,3	0,2	0,6
Croissance du PIB (vol.)	%	6,8	2,7	1,0	1,6	1,7	1,7	1,8

Source : DG Trésor, Natixis

4. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023 : LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'impact principal pour les collectivités locales figurait dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027. Il a été intégré par amendement dans le projet de loi de finances (PLF) 2023.

Le PLF 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives : conformément à la promesse de la campagne présidentielle, la CVAE est supprimée (remplacée par une part de TVA et accompagnée d'un nouveau "fonds national"),

mais en deux temps, afin de financer le bouclier énergétique. Reste à ajuster les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent toute la ressource dès 2023. Autre mesure, un « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités. Augmenté à 2 milliards € d'argent frais, il ne devrait concerner que 2023. Une première depuis 13 ans : l'augmentation nominale de la DGF de 320 millions € sur un total de 27 milliards €.

D'une loi de programmation à l'autre, la contractualisation revient. On passe du pacte de stabilité – les contrats de Cahors suspendus depuis 2020 du fait de la crise sanitaire - au pacte de confiance. Centré sur le contrôle des dépenses de fonctionnement, il prévoit une trajectoire annuelle de progression égale à l'inflation moins 0,5 %, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire. Ce mécanisme amène de nombreux débats.

Ces deux projets de loi doivent être placés dans un contexte marqué par la géopolitique et une inflation qui impacte fortement les prévisions budgétaires des collectivités. Autre point : la gestion par le Gouvernement de sa majorité relative à l'Assemblée Nationale et son recours au 49.3...

4.1 Cadrage macro-économique du PLPFP

Le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques. Cette trajectoire vise un retour du déficit public sous le seuil des 3 % de PIB à l'horizon 2027.

A cet égard, la trajectoire d'évolution du solde public est définie globalement et spécifiquement pour chaque sous-secteur de l'administration de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Solde public effectif	-5,0	-5,0	-4,5	-4,0	-3,4	-2,9
dont administrations publiques centrales	-5,4	-5,6	-5,2	-4,7	-4,5	-4,3
dont administrations publiques locales *	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,2	0,5
dont administrations de sécurité sociale	0,5	0,8	0,8	0,7	0,8	1,0

Ainsi, pour dégager 0,5 point de PIB d'excédent budgétaire en 2027, les dépenses des APUL doivent baisser dans le PIB de 1 point sur cette période.

Trajectoire des Administrations Publiques Locales (APUL)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
En % PIB						
Dépenses	11,2	11,0	10,9	10,8	10,5	10,2
Recettes	11,1	10,9	10,8	10,8	10,7	10,7
Solde	0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,2	0,5

L'objectif d'évolution de la dette publique est, quant à lui, défini de la manière suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Dette publique (en points de PIB)	111,5	111,2	111,3	111,7	111,6	110,9
dont contributions des :						
administrations publiques centrales	92,2	93,2	94,6	96,3	97,8	99,0
administrations publiques locales	9,4	9,1	8,9	8,6	8,1	7,4
administrations de sécurité sociale	9,9	8,9	7,7	6,7	5,7	4,5

4.2 Objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales

L'État s'assure de la contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public en prévoyant une trajectoire d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement :

	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution des dépenses de fonctionnement (%)	3,8	2,5	1,6	1,3	1,3

Cette évolution est exprimée à périmètre constant et en valeur. Elle est calculée en tenant compte des budgets principaux et annexes.

4.3 Maîtrise des dépenses publiques : dispositif mis en place pour respecter les objectifs

Le pacte de stabilité (contrats de Cahors) mis en œuvre en 2018 laisse place au pacte de confiance.

Toutes les collectivités sont concernées par l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement mais certaines vont faire l'objet d'un suivi plus spécifique.

Sont concernés les régions, les collectivités de Corse, de Martinique et de Guyane, les départements, la métropole de Lyon, la ville de Paris mais aussi les EPCI à fiscalité propre et les communes dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 40 millions € (sur la base du compte de gestion 2022 de leur budget principal).

L'objectif annuel d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (uniquement sur le budget principal) est égal à l'inflation diminuée de 0,5 point.

L'hypothèse des prix à la consommation hors tabac retenue est celle associée au projet de loi de finances. Si la différence entre cette estimation et l'inflation constatée est de plus de 0,5 point, alors un arrêté modificatif sera pris pour ajuster l'objectif annuel.

4.4 Hausse des transferts financiers de l'État aux collectivités dans le PLF 2023

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars, le nouveau fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent 107,5 milliards € dans le PLF 2023 à périmètre courant, en hausse de 1,5 % (+ 1,6 Mds €) par rapport à la LFI 2022. Cette augmentation est principalement liée au fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.

		en Mds €		PLF 2023 (LFI 2022)	
A périmètre courant				2023 : 107,5	2022 : 105,9
Fiscalité transférée	39,3 (40)	Financement de la formation professionnelle		0,8 (0,9)	
Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage				2023 : 67,4	2022 : 65
Subventions autres ministères	5 (5)	Dégrèvements législatifs	7,3 (6,7)	Amendes de police	0,6 (0,6)
				Fonds accélération de transition écologique	1,5 (0)
Concours financiers de l'État aux collectivités locales				2023 : 53	2022 : 52,8
Prélèvements sur recettes dont	43,7 (43,2)	Mission RCT dont	4,3 (4,9)	TVA des régions	5,1 (4,7)
DGF	26,6	DGD	1,315		
FCTVA	6,7	DETR	1,046		
DCRTP	2,9	DSIL (communes et groupements)	0,570		
Comp. réduction de 50 % des val. loc. des locaux industriels	3,8	DSI Départements	0,212		
Dotation régionale d'équipement scolaire	0,661	Comp. régions frais de gestion TH	0,293		
Comp. exonérations fiscales	0,598				

Source : jaunes budgétaires 2023

4.5 Concours financiers de l'État (53,15 Mds €)

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT) et la TVA des régions. Ces concours financiers progressent par rapport à 2022, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet du dynamisme des concours et de nouvelles mesures.

La dotation (10 millions €) de subventions exceptionnelles pour soutenir les communes en difficulté est en nette hausse par rapport à 2022 (2 millions €). De même, la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales augmente pour atteindre 30 millions € en 2023 et la dotation de solidarité face aux événements climatiques (DSEC) pour répondre aux dommages causés par la tempête Alex (Alpes-Maritimes) est portée à 40 millions € en AE (autorisations d'engagement) et 60 millions € en CP (crédits de paiement). Enfin, le fonds de reconstruction exceptionnel, également en hausse, sera alimenté à hauteur de 150 millions € au total.

(en Mds € courants)	2023	2024	2025	2026	2027
Concours financiers	53,15	53,31	53,89	54,37	54,57

4.6 Prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales en 2023 : un niveau de DGF stabilisé

Les PSR de l'État en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'État (83 %) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41 %).

Les PSR s'élèvent à 43,7 milliards € en 2023, c'est-à-dire en légère hausse par rapport à la LFI 2022. Cette évolution est essentiellement due :

- aux 430 millions € versés en soutien exceptionnel aux communes et groupements face à la croissance des prix de l'énergie et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique
- à l'augmentation anticipée de 200 millions € du FCTVA en 2023
- à la hausse prévisionnelle de 183 millions € de PSR de compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels (lié au dynamisme des bases de ces impositions)
- à l'augmentation prévisionnelle de 17,5 millions € de compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale
- à la diminution prévue de 45 millions € de deux dotations : la DCRTP et la DTCE au titre de la minoration des variables d'ajustement.

La DGF 2023 est stable avec un montant de 26,6 milliards €.

4.7 Stagnation des dotations de soutien à l'investissement local en 2023 sauf la DSIL

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliard € dans le PLF 2023, montant en baisse (lié à la DSIL) comparativement à 2022 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions € (-337 millions € par rapport à 2022)
- dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €

4.8 Crédit du budget général dont le « fonds vert »

Le Gouvernement, engagé en matière de lutte contre le changement climatique, a annoncé fin août la création d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : le « fonds vert » inscrit dans ce PLF.

Ce fonds, doté de 1,5 milliard € d'autorisations d'engagement pour 2023, vise à soutenir les projets des collectivités territoriales en termes de :

- performance environnementale (rénovation des bâtiments publics des collectivités, modernisation de l'éclairage public, valorisation des biodéchets)
- adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels, renaturation)
- amélioration du cadre de vie (friches, mise en place de zones à faible émission, ...)

Il inclut le financement de la stratégie nationale pour la biodiversité à hauteur de 150 millions €.

4.9 Hausse de la péréquation verticale

Elle représente 210 millions € en 2023. Elle était de 230 millions € sur 2022.

La progression de la péréquation sera financée intégralement au sein de la DGF. La conséquence est d'alléger la ponction faite sur les variables d'ajustement mais cela augmente d'autant l'écrêtement des dotations forfaitaires des communes et de la dotation d'intercommunalité des EPCI.

En millions €	Montants 2023	Hausses 2022 / 2023
EPCI à fiscalité propre		
Dotation d'intercommunalité	1 653	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 656	+ 90
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 967	+ 90
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 887	+ 210

* Dotation de péréquation urbaine et dotation de fonctionnement minimale

** Fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle

4.10 Suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Cette proposition vise à soutenir la compétitivité des entreprises françaises en poursuivant l'allègement de leur imposition.

La loi de finances pour 2021 avait initié ce mouvement en divisant par deux le taux de CVAE (passant de 1,5 % à 0,75 %), ce qui correspond à la suppression de la part de CVAE perçue par les régions. Ces dernières sont alors compensées par l'attribution d'une fraction de TVA. Cet article propose de supprimer la CVAE en deux temps pour les entreprises : en 2023, le taux serait de 0,375 % puis suppression complète en 2024.

Du côté des collectivités (départements et bloc communal), la perte de CVAE sera effective dès 2023. Ainsi, la part de CVAE perçue en 2023 sera affectée au budget de l'État.

La compensation liée à la perte de recettes de la CVAE se fera par une fraction de TVA.

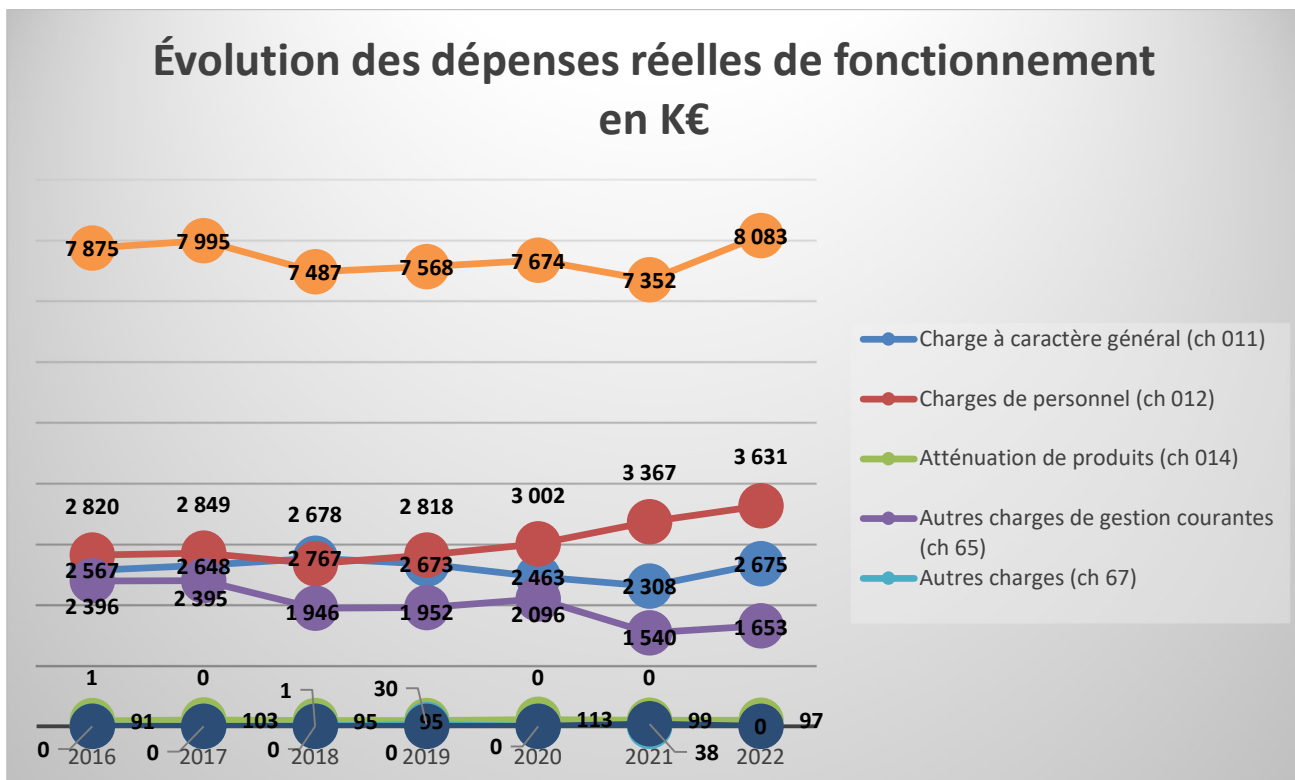
5. LA VILLE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX : RETROSPECTIVES

Le budget de l'année 2022 a été exécuté conformément aux orientations définies lors du précédent débat d'orientation budgétaire.

Les taux de fiscalité n'ont pas augmenté depuis 1983. Une baisse de 34% a même été effectuée sur le taux du foncier bâti passé de 33,77% en 1983 à 22,5% à ce jour.

5.1 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charge à caractère général (ch 011)	2 567	2 648	2 767	2 673	2 463	2 308	2 675
Charges de personnel (ch 012)	2 820	2 849	2 678	2 818	3 002	3 367	3 631
Atténuation de produits (ch 014)	91	103	95	95	113	99	97
Autres charges de gestion courantes (ch 65)	2 396	2 395	1 946	1 952	2 096	1 540	1 653
Autres charges (ch 67)	1	0	1	30	0	0	27
Dotations aux provisions (68)	0	0	0	0	0	38	0
Dépenses réelles de fonctionnement	7 875	7 995	7 487	7 568	7 674	7 352	8 083

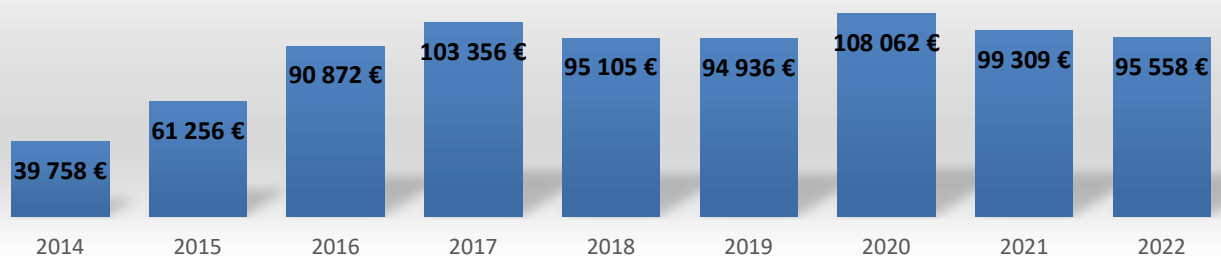


Evolution du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) de 2014 à 2022

Le FPIC est un outil de péréquation horizontale destiné à assurer la redistribution de 1 milliard d'euros de ressources entre les ensembles intercommunaux. C'est un outil de réduction des inégalités entre territoires et de mesure de la richesse à l'échelon intercommunal. Une partie de ce FPIC est versée par l'Etat à la Communauté de communes LYSED. Il traduit également le niveau de richesse d'une commune.

FPIC	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution de 2014 à 2022
		39 758 €	61 256 €	90 872 €	103 356 €	95 105 €	94 936 €	108 062 €	99 309 €	

Évolution du FPIC de 2014 à 2022



Les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 9.94 % par rapport au compte administratif 2021.

Les charges à caractère général (ch. 011) sont en augmentation (+367 K€ soit 15.90%). En effet la commune a été impacté par l'augmentation des coûts de l'énergie (électricité + gaz) de +143K€, des combustibles et carburants +58K€, le coût des matières premières +81K€ et l'organisation des événements sur la commune annulée depuis 2 ans en raison de la pandémie +82K€.

L'augmentation des charges de personnel (ch. 012) (264 K€ soit 7.84%) est liée à :

- La revalorisation du SMIC ;
- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires +60 K€ ;
- Le recrutement d'agents dans les écoles au regard de l'augmentation de la fréquentation ;
- Les cas de COVID remplacés par des intérimaires ;
- L'octroi d'IFSE à de nombreux agents par Monsieur le Maire afin de compenser l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat.

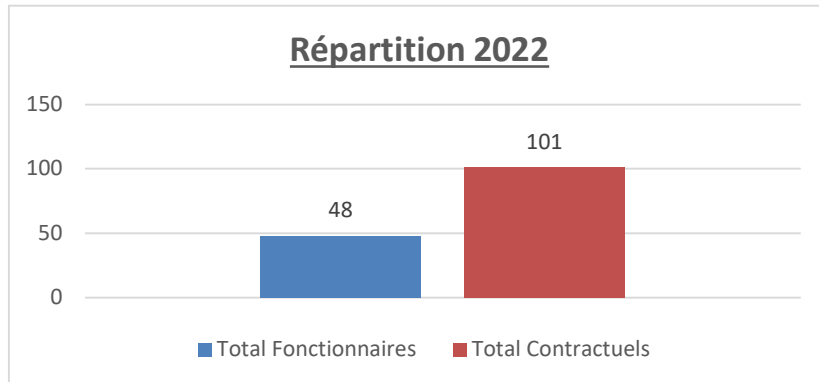
L'augmentation des charges de gestion courantes (ch. 65) (113 K€ soit 7.34%) est liée principalement aux versements des subventions aux associations.

5.2 Structure de la masse salariale 2022

- Répartition par catégories :

Catégories	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Catégorie A Fonctionnaires	2	2%	2	1%	0%
Catégorie A Contractuels	2	2%	1	1%	-50%
Catégorie B Fonctionnaires	0	0%	1	1%	
Catégorie B Contractuels	0	0%	1	1%	
Catégorie C Fonctionnaires	44	39%	45	30%	2%
Catégorie C Contractuels	65	58%	99	66%	52%
Total	113	100%	149	100%	32%

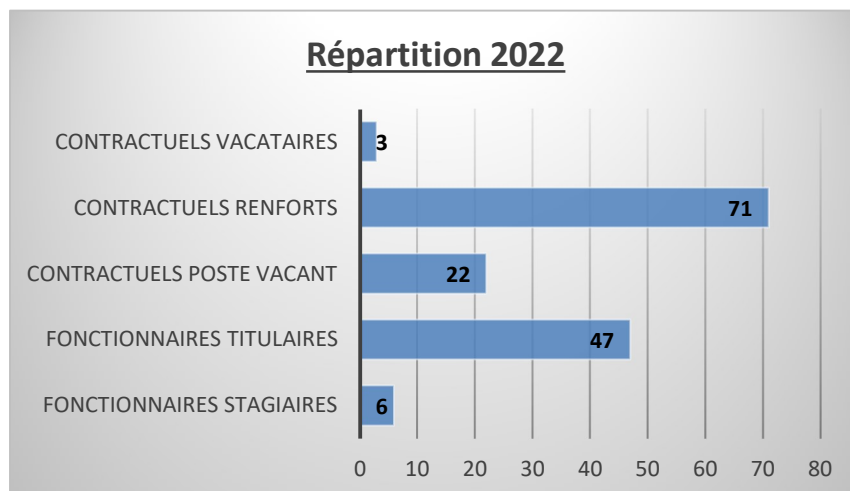
	2021		2022		Évolution 2021/2022
Total Fonctionnaires	46	41%	48	32%	4%
Total Contractuels	67	59%	101	68%	51%



	2021		2022		Évolution 2021/2022
Total Catégorie A	4	4%	3	2%	-25%
Total Catégorie B	0	0%	2	1%	
Total Catégorie C	109	96%	144	97%	32%
Total global	113	100%	149	100%	32%

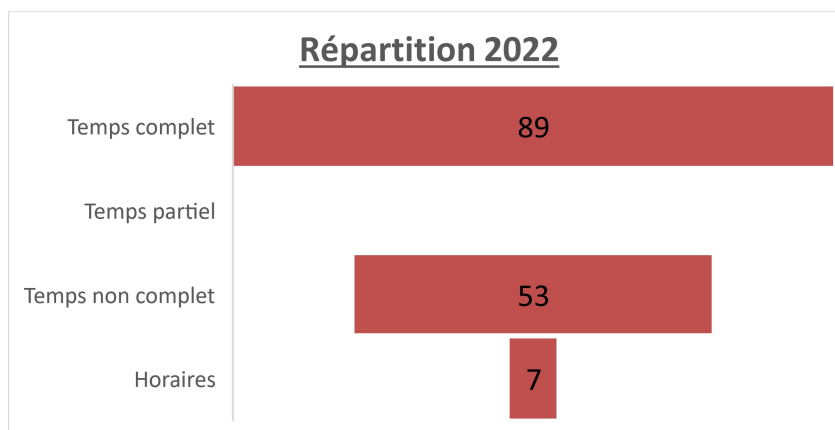
- Répartition par catégorie de gestion

Catégories de gestion	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Fonctionnaires stagiaires	1	1%	6	4%	500%
Fonctionnaires titulaires	46	41%	47	32%	2%
Contractuels poste vacant	20	18%	22	15%	10%
Contractuels renforts	43	38%	71	48%	65%
Contractuels vacataires	3	3%	3	2%	0%
Total	113	100%	149	100%	32%



- Répartition par temps de travail

Catégorie temps	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Temps complet	67	59%	89	60%	33%
Temps partiel	0	0%	0	0%	
Temps non complet	42	37%	53	36%	26%
Horaires	4	4%	7	5%	75%
Total	113	100%	149	100%	32%

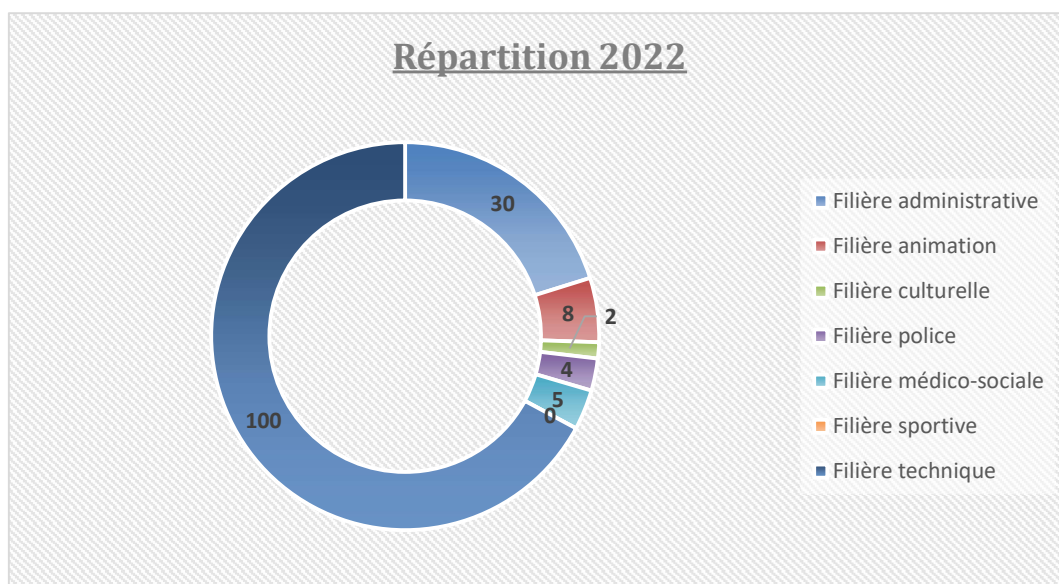


- Répartition équivalent temps plein

Catégories	2021			2022			Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	ETP	Pourcentage	Nombre d'agents	ETP	Pourcentage	
Catégorie A	4	4	4%	3	3	3%	-25%
Catégorie B	0	0	0%	2	2	2%	
Catégorie C	109	88,74	96%	144	113,01	96%	27%
Total global	113	92,74	100%	149	118,01	100%	27%

- Répartition par filières

Filière	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Filière administrative	22	19%	30	20%	36%
Filière animation	6	5%	8	5%	33%
Filière culturelle	0	0%	2	1%	
Filière police	4	4%	4	3%	0%
Filière médico-sociale	3	3%	5	3%	67%
Filière sportive	0	0%	0	0%	
Filière technique	78	69%	100	67%	28%
Total	113	100%	149	100%	32%



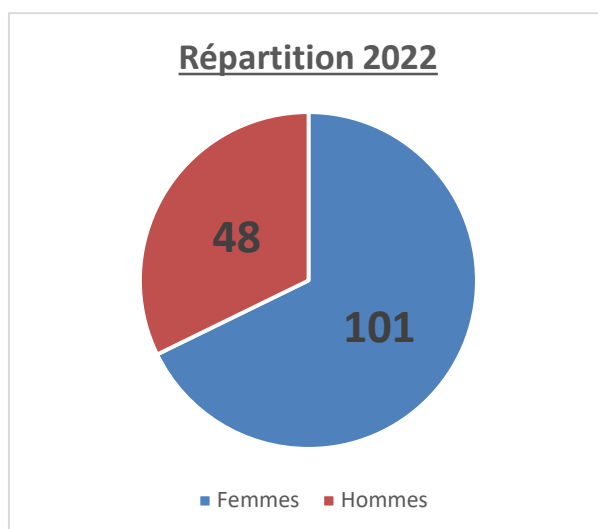
- Pyramide des âges

Tranches d'âge	2021					
	Femme	%	Homme	%	Total	%
Moins de 25 ans	11	10%	3	3%	14	12%
25 ans à 34 ans	10	9%	3	3%	13	12%
35 ans à 44 ans	13	12%	10	9%	23	20%
45 ans à 54 ans	16	14%	11	10%	27	24%
55 ans à 59 ans	24	21%	4	4%	28	25%
60 ans et plus	5	4%	3	3%	8	7%
Total	79	70%	34	30%	113	100%

Tranches d'âge	2022					
	Femme	%	Homme	%	Total	%
Moins de 25 ans	19	13%	12	8%	31	21%
25 ans à 34 ans	7	5%	8	5%	15	10%
35 ans à 44 ans	22	15%	10	7%	32	21%
45 ans à 54 ans	19	13%	11	7%	30	20%
55 ans à 59 ans	24	16%	4	3%	28	19%
60 ans et plus	10	7%	3	2%	13	9%
Total	101	68%	48	32%	149	100%

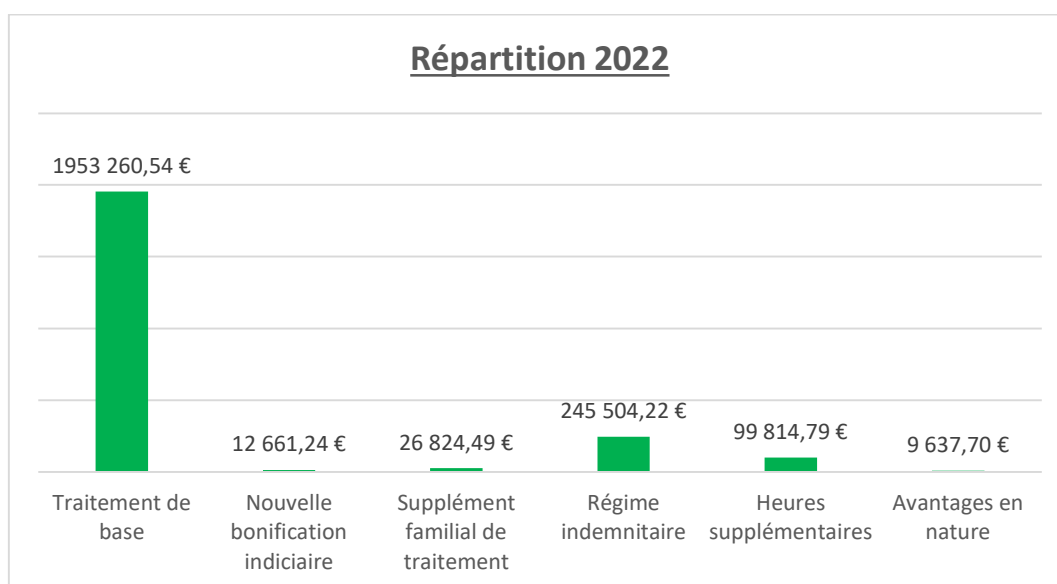
- Répartition par sexes

Sexes agents	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Nombre d'agents	Pourcentage	Nombre d'agents	Pourcentage	
Femmes	79	70%	101	68%	28%
Hommes	34	30%	48	32%	41%
Total	113	100%	149	100%	32%



- Montants des rémunérations 2022

Types de dépenses	2021		2022		Évolution 2021/2022
	Montant annuel	Pourcentage	Montant annuel	Pourcentage	
Traitement de base	1 797 720,87 €	83%	1 953 260,54 €	83%	9%
Nouvelle bonification indiciaire	10 514,90 €	0%	12 661,24 €	1%	20%
Supplément familial de traitement	30 963,05 €	1%	26 824,49 €	1%	-13%
Régime indemnitaire	214 314,46 €	10%	245 504,22 €	10%	15%
Heures supplémentaires	105 895,09 €	5%	99 814,79 €	4%	-6%
Avantages en nature	10 347,20 €	0%	9 637,70 €	0%	-7%
Total	2 169 755,57 €	100%	2 347 702,98 €	100%	8%



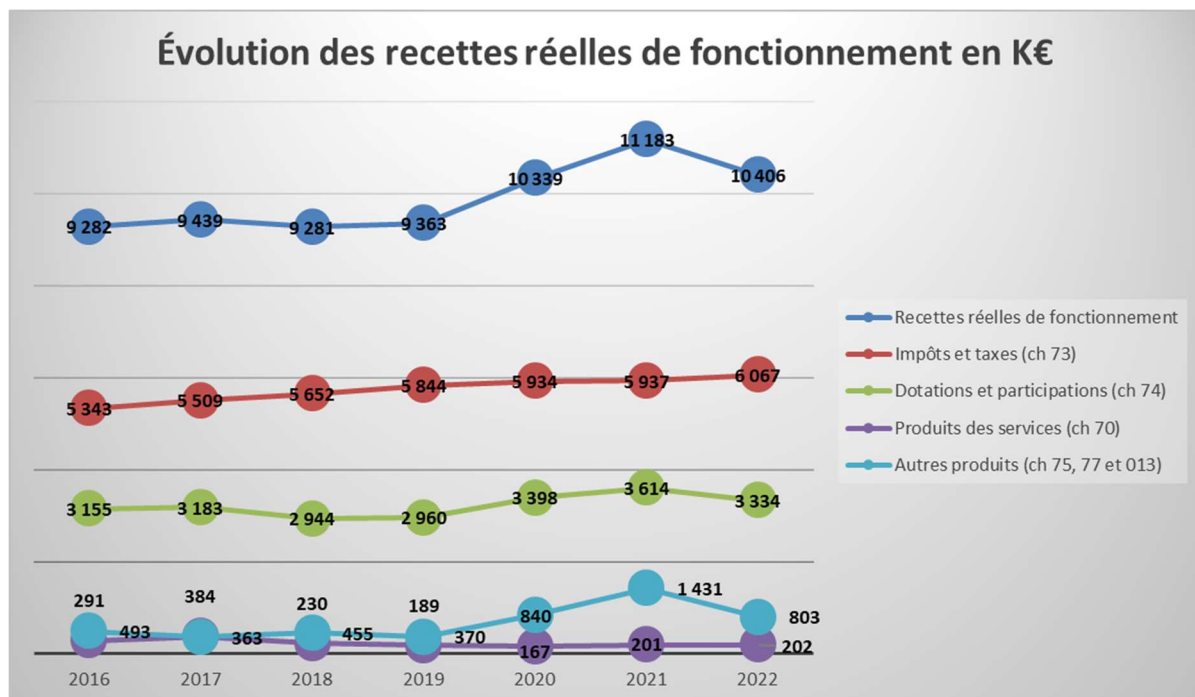
5.3 Le temps de travail

Le cycle de travail hebdomadaire des agents à temps complet est de 35 heures, conformément à la durée légale du temps de travail, soit 1 607 heures annuelles. Ce cycle est celui de l'ensemble des services de la commune. Seuls les responsables des services finances et commande publique, pour leur part, effectuent un cycle de travail hebdomadaire de 39 heures. Le dépassement par rapport au temps légal de 1 607 heures est compensé par 23 jours de RTT par an.

5.4 Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse de 6.95% (777 K€) par rapport au compte administratif 2021.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT							
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	9 282	9 439	9 281	9 363	10 339	11 183	10 406
Impôts et taxes (ch 73)	5 343	5 509	5 652	5 844	5 934	5 937	6 067
Dotations et participations (ch 74)	3 155	3 183	2 944	2 960	3 398	3 614	3 334
Produits des services (ch 70)	291	384	230	189	167	201	202
Autres produits (ch 75, 77 et 013)	493	363	455	370	840	1 431	803



Cette baisse est principalement liée à la diminution du chapitre 74 (dotations et participations), et concerne la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) que la commune ne perçoit plus.

En effet, la population de la commune est passée au-dessus de 10 000 habitants en 2021. La commune était éligible à la DSR en 2020 et ne l'était donc plus en 2021 ; toutefois le dispositif prévoyait une garantie de sortie la première année d'inéligibilité, raison pour laquelle la commune a perçu un montant au titre de la DSR Bourg centre, compte tenu des charges de centralité qu'elle exerce.

En 2022, elle n'est pas éligible à la DSR, et ne perçoit donc plus la garantie de sortie ; en revanche, elle est désormais éligible à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine). Il n'est pas prévu, dans le cadre de la loi de finances, de compensation pour une diminution de la DGF.

En outre, si les règles et les critères de calcul sont fixés par la loi, les principes de répartition traduisent des choix confirmés par le Comité des Finances Locales, **ce qui entraîne une diminution de 256 K€ de dotations pour la commune par rapport à 2021.**

Alors que la population de Charvieu-Chavagneux est passée de 8 544 habitants au 1^{er} janvier 2015 à 9 740 habitants au 1^{er} janvier 2020, soit une augmentation de 13,99 % du nombre d'habitants, les ressources institutionnelles sont passées de 3 005 410 euros en 2015 à 2 772 672 euros en 2019. **Sur l'ensemble de la période, le manque à gagner pour la commune, aura été de 847 930 euros soit une moyenne de 211 982 euros par année.**

Sur la période concernée, la part des ressources institutionnelles par habitant aurait dû être de 352 euros ce qui, selon cette projection, aurait porté le produit des ressources institutionnelles à 3 426 111 euros en 2019. Pour la seule année 2019, la perte était donc de 653 439 euros.

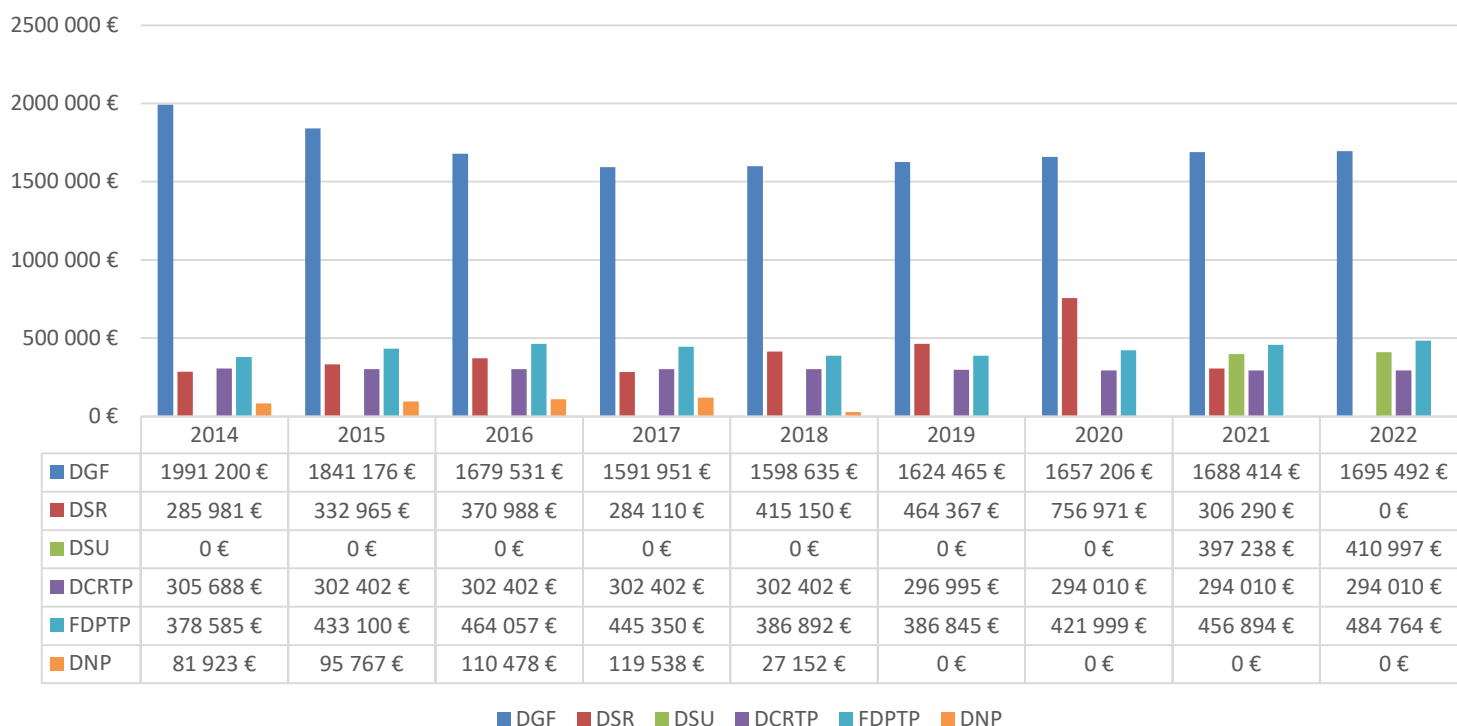
Chacun peut constater le différentiel : sur la période 2015-2019, la population a augmenté de 14 % et des dotations de l'Etat ont baissé de plus de 7.75 % alors qu'elles auraient dû progresser de 14%.

Le chapitre 77 (produits exceptionnels), lié aux cessions est également en diminution de plus de 600 K€ par rapport à 2021.

5.5 Evolution des dotations de 2014 à 2022

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Évolution de 2014 à 2022
DGF	1 991 200 €	1 841 176 €	1 679 531 €	1 591 951 €	1 598 635 €	1 624 465 €	1 657 206 €	1 688 414 €	1 695 492 €	-14,85%
DSR	285 981 €	332 965 €	370 988 €	284 110 €	415 150 €	464 367 €	756 971 €	306 290 €	0 €	-100,00%
DSU	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	397 238 €	410 997 €	
DCRTP	305 688 €	302 402 €	302 402 €	302 402 €	302 402 €	296 995 €	294 010 €	294 010 €	294 010 €	-3,82%
FDPTP	378 585 €	433 100 €	464 057 €	445 350 €	386 892 €	386 845 €	421 999 €	456 894 €	484 764 €	28,05%
DNP	81 923 €	95 767 €	110 478 €	119 538 €	27 152 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
TOTAL	3 043 377 €	3 005 410 €	2 927 456 €	2 743 351 €	2 730 231 €	2 772 672 €	3 130 186 €	3 142 846 €	2 885 263 €	-5,20%

Évolution des dotations de 2014 à 2022



- DGF Dotation globale de fonctionnement
- DSR Dotation de solidarité rurale
- DCRTP Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- FDPTP Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle
- DNP Dotation nationale de péréquation
- DSU Dotation de solidarité urbaine

5.6 Evolution de l'épargne

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total des recettes réelles de fonctionnement (avec retraitements)	8 941	9 237	9 066	9 130	9 565	9 871	9 708
Total des dépenses réelles de fonctionnement (avec retraitements)	7 874	7 995	7 486	7 538	7 674	7 314	8 056
Epargne de gestion	1 067	1 242	1 580	1 592	1 891	2 557	1 652
Taux d'épargne de gestion	11,93%	13,45%	17,43%	17,44%	19,77%	25,90%	17,02%
Epargne brute	1 067	1 242	1 580	1 592	1 891	2 557	1 652
Taux d'épargne brute	11,93%	13,45%	17,43%	17,44%	19,77%	25,90%	17,02%
Epargne nette	1 067	1 242	1 580	1 592	1 891	2 557	1 652
Taux d'épargne nette	11,93%	13,45%	17,43%	17,44%	19,77%	25,90%	17,02%

Évolution des épargnes de la commune entre 2016 et 2022



Concernant les taux d'épargne :

L'épargne de gestion permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement (de l'épargne) sur ses seules opérations courantes de gestion c'est à dire avant prise en compte des effets de sa politique d'endettement (frais financiers).

La valeur cible pour le taux d'épargne de gestion est de 15 %.

L'épargne brute permet de déterminer la capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement sur l'ensemble des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers).

Pour une bonne situation de la collectivité, le taux d'épargne brute doit s'élever à plus de 10 %, ce seuil est dépassé.

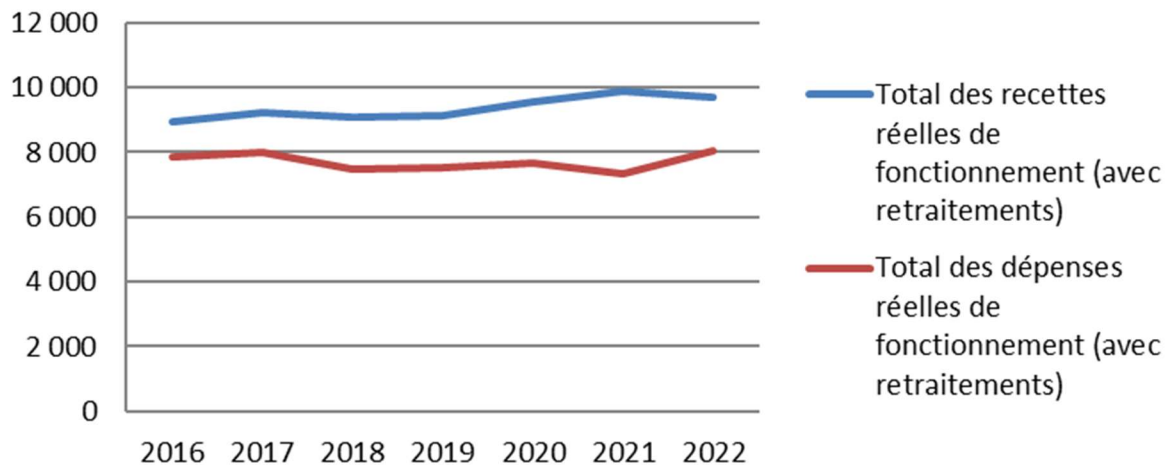
L'épargne nette permet de déterminer la capacité d'autofinancement après financement des opérations de fonctionnement (opérations courantes et frais financiers) et du remboursement de capital qui permettra de financer les dépenses d'équipements (section d'investissement).

La valeur cible est de 0. Elle est donc atteinte sur toute la période.

La commune n'ayant pas d'emprunt (ce qui est exceptionnel sur le territoire), nous constatons évidemment que les 3 épargnes ont le même pourcentage et le même montant.

Ajouté à ces éléments, la comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation ou l'amélioration de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Absence d'effet ciseau



Cette courbe illustre bien un écart plus important entre les courbes de recettes et de dépenses et donc une situation très saine pour la commune de Charvieu-Chavagneux.

Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement.

6. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 :

Le budget 2023 sera établi selon les orientations suivantes :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement liées à l'inflation et aux coûts de l'énergie ;
- Maintien des taux d'imposition ;
- Poursuite des investissements communaux sans recourir à l'emprunt.

6.1 Budget principal

I. Les dépenses réelles de fonctionnement

- **Chapitre 011 : charges à caractère général :**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 011 s'élèvent à 3 756 K€.

- **Chapitre 012 : charges de personnel :**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 012 s'élèvent à 4 086 K€.

- **Chapitre 014 : atténuations de produits :**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 014 s'élèvent à 145 K€.

- **Chapitre 65 : charges de gestion courantes**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 65 s'élèvent à 2 115 K€.

- **Chapitre 67 : charges exceptionnelles**

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 67 s'élèvent à 60 K€.

Le total des dépenses réelles de fonctionnement pour le BP 2023 est évalué à 10 162 K€.

II. Les recettes réelles de fonctionnement

- **Chapitre 70 : produits des services**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 70 s'élèvent à 193 K€.

- **Chapitre 73 : impôts et taxes**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 73 s'élèvent à 6 422 K€.

- **Chapitre 74 : dotations, subventions et participations**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 74 s'élèvent à 3 335 K€.

- **Chapitre 75 autres produits de gestion courante**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 75 s'élèvent à 220 K€.

- **Chapitre 013 : atténuations de charges**

Les prévisions de recettes sur le chapitre 013 s'élèvent à 55 K€.

Le total des recettes réelles de fonctionnement pour le BP 2023 est estimé à 10 225 K€.

III. L'investissement :

1. Le report d'investissement :

Les dépenses d'investissement 2022 (reports 2021 inclus) se sont élevées à 3 253 K€.

Les recettes d'investissement 2022 se sont élevées à 1 715 K€.

Il en résulte un déficit d'investissement en 2022 de 1 538 K€.

L'excédent d'investissement de 2021 à réintégrer en 2022 s'élevait à 1 023 K€.

En définitive, le report du déficit d'investissement pour le BP 2023 sera de 515 K€.

2. Les dépenses nouvelles d'investissement :

L'équipe municipale souhaite concentrer l'essentiel des projets d'investissement 2023 et des années suivantes autour d'axes prioritaires :

- Fin de la reconstruction du bâtiment de l'ancienne école DESNOS (200 K€)
- Fin de la construction de la salle polyvalente et salle de restauration scolaire pour l'école Marcel Pagnol (585 K€)
- Lancement de l'opération pour la construction d'un gymnase sur le secteur Piarday Petit Prince (414 K€)
- Acquisitions de terrain et préemption (1 000 K€)
- Maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité des ERP (132 K€)
- Climatisations dans les écoles (300 K€)
- Déploiement de la vidéoprotection (132 K€)
- Peinture façade Centre Social (10 K€)
- Equipement numérique des écoles (260 K€)
- Menuiseries extérieures dans les écoles
- Travaux d'extension du cimetière de Charvieu (400 K€)
- Révision du Plan Local d'Urbanisme, viabilisation, permis de construire, permis d'aménager et bornage (70 K€)
- Aménagements et réfection de voirie (1 350 K€)
- Réseaux (70 K€)
- Travaux des courts de tennis (10 K€)
- Centrale de traitement de l'air école Charles Perrault (40 K€)
- Contrôle qualité de l'air dans les bâtiments (78 K€)

Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, la collectivité suit et actualise annuellement les outils de suivi budgétaire et de prospective financière.

Les dépenses d'investissement en 2023 s'élèveront au maximum à 7 119 K€, soit 6 026 K€ d'inscriptions nouvelles et 1 093 K€ de restes à réaliser.

3. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2023 attendues sont estimées à 1 861 K€.

Les subventions programmées sont aléatoires et certains projets d'investissement dépendront des montants des subventions notifiées.

IV.L'évolution de la dette :

Pour 2023, aucun emprunt n'est envisagé : l'ensemble des investissements prévus sera financé grâce aux efforts réalisés sur les dépenses de fonctionnement et les recettes d'investissement prévues.

La commune n'a aucun emprunt auprès des établissements de crédits :

CRD au 31/12/2022 (A)	Tirage à réaliser en 2023 (B)	Remboursements capital (C)	CRD au 31/12/2023 = A+B-C
0 K€	Néant	0 K€	0 K€

V.Le besoin de financement de la section d'investissement et l'épargne dégagée :

Au regard des recettes attendues et du montant des autorisations budgétaires en dépenses, le besoin de financement de la section d'investissement est entièrement couvert par les recettes d'investissement.

Pour 2023, les niveaux d'épargne prévisionnels peuvent être évalués de la manière suivante :

- Épargne de gestion : 1 000 K€
- Épargne brute : 1 000 K€
- Épargne nette : 1 000 K€

Ces montants sont des prévisions avec toutes les incertitudes liées à l'inflation et aux coûts de l'énergie.

Notre capacité d'autofinancement qui constitue notre capacité d'épargne est le fruit d'années de gestion rigoureuse et attentive. Il convient de rappeler que cette épargne exceptionnelle est aussi le fruit d'une gestion patrimoniale rigoureuse et offensive.

Dans le cadre de la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier dit du « Petit Prince », la Commune a retiré neuf millions sept cent cinquante mille euros (9 750 000 euros) de biens fonciers estimés par France Domaines à 4 470 000 euros et qui ne lui avaient coûtés qu'environ 160 000 euros, plus la réflexion et le travail des élus.

Elle a été amplifiée par l'implantation de nouvelles entreprises sur la ZI Montbertrand mais aussi fortement réduite par la fermeture d'entreprises de notre bassin industriel ancien (Phoenix, Tréfimétaux et Palladium) qui ont cessé toute activité sur la commune et Prysmian Câbles Pirelli dont l'activité n'emploie plus que 150 à 160 personnes.

Aujourd'hui la Commune dispose d'un excédent de fonctionnement reporté au BP 2023 de 8 111 480 euros qui lui permet de financer des opérations d'envergure. La marge disponible permettra aussi à la commune de faire face aux conséquences de la crise de l'énergie et à l'explosion des coûts des matériaux.

VI. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

Ce document de programmation, émanation du programme politique, est un document opérationnel indispensable, destiné à faciliter la programmation physico-financière des investissements.

L'objectif est de faire coïncider la programmation physique des investissements, autour du recensement des opérations d'investissement projetées et de la planification temporelle des réalisations en cours, avec le programme de financement.



VILLE DE CHARVIEU-CHAVAGNEUX Programme pluriannuel d'investissement

OPÉRATION	2020	2021	2022	REPORTS 2022	2023	2024	2025	2026
Acquisitions de terrains et préemptions	567 323,41	247 103,89	10 863,53		1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	500 000,00
Construction salle de restauration et salle polyvalente	5 760,00	108 133,20	1 338 998,03	19 239,77	585 000,00			
Construction du gymnase secteur Piarday Petit Prince					414 000,00	1 425 000,00	1 425 000,00	
Travaux d'accessibilité des ERP						1 000 000,00	500 000,00	
Aménagements et réfections de voiries	368 448,74	376 927,74	603 265,25	455 738,62	1 350 000,00	800 000,00	800 000,00	500 000,00
Rénovation bâtiments	203 463,98	46 573,24	277 554,59	58 614,73	20 000,00	250 000,00	300 000,00	50 000,00
Reconstruction de l'ancienne école Desnos			171 427,19	20 245,80	200 000,00			
Éclairage public	140 474,99	762 864,13	255 403,61	151 644,88				
Cimetière		12 560,00	7 110,00		400 000,00			
Vidéoprotection		10 704,00		135 120,46	132 000,00			
Équipements numériques des écoles					260 000,00			
Construction saturation de lavage	406 778,10							
Construction tunnel RD 517	167 935,15							
Frais d'études projets	13 485,79	22 078,69	7 500,00	22 642,80	132 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Réseau d'eau et d'électrification	75 517,82	24 183,98	27 459,67	51 847,31	70 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Aires de jeux		116 381,38						
Système d'arrosage intégré stade d'honneur		57 256,80						
Révision du Plan Local d'Urbanisme, viabilisation, permis de construire, permis d'aménager et bornage	40 017,00	54 211,80	43 516,00	71 980,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Divers matériels, alarmes, climatisation, défibrillateurs, illuminations,	63 334,80	50 334,94	117 544,49	60 082,50	418 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Mobiliers écoles, bâtiments	7 650,88	27 109,77	28 689,18			10 000,00	10 000,00	10 000,00
Matériel incendie	3 204,00	11 889,00		9 447,96		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Matériel de bureau et informatique	11 245,27	20 004,35	26 466,13	17 911,20		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Logiciels	3 396,00	3 271,94	34 604,00	17 990,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Véhicules		24 234,76	15 600,00		50 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
TOTAL	2 078 035,93	1 975 823,61	2 966 001,67	1 092 506,03	5 101 000,00	4 845 000,00	4 395 000,00	1 420 000,00

6.2 Budget annexe de l'EAU

1. La section de fonctionnement 2022

RECETTES 2022	
TOTAL MOUVEMENT DE L'ANNÉE	219 276.02€
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	0.00€
RÉSULTAT	219 276.02€

DÉPENSES 2022	
TOTAL MOUVEMENT DE L'ANNÉE	152 486.92€
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	0.00€
RÉSULTAT	152 486.92€

L'excédent de fonctionnement à reporter pour le BP 2023 sera de 66 789.10€.

2. La section d'investissement 2022

RECETTES 2022	
TOTAL MOUVEMENT DE L'ANNÉE	495 958.34€
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	121 236.45€
RÉSULTAT	617 194.79€

DÉPENSES 2022	
TOTAL MOUVEMENT DE L'ANNÉE	253 851.23€
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	0.00€
RÉSULTAT	253 851.23€

L'excédent d'investissement à reporter pour le BP 2023 sera de 363 343.56€.

3. La section de fonctionnement 2023

- Chapitre 011 : charges à caractère général :

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 011 s'élèvent à 200 K€.

- Chapitre 66 : charges financières :

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 66 s'élèvent à 6.5 K€.

- Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Les prévisions de recettes sur le chapitre 70 s'élèvent à 220 K€.

4. La section d'investissement 2023

- Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées :

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 16 s'élèvent à 42 K€.

- Chapitre 21 : Immobilisations incorporelles :

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 21 s'élèvent à 387 K€.

Ces dépenses sont liées à la transformation du réseau unitaire en séparatif sur la route du Réveil.

- Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves :

Les prévisions de recettes sur le chapitre 10 s'élèvent à 65 K€.

Ce budget annexe de l'EAU sera transféré à la Communauté de Communes LYSED au 01/01/2024.

6.3 Budget annexe de l'ASSAINISSEMENT

1. La section de fonctionnement 2022

RECETTES 2022	
TOTAL MOUVEMENT DE L'ANNÉE	322 917.00€
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	0.00€
RÉSULTAT	322 917.00€
DÉPENSES 2022	
TOTAL MOUVEMENT DE L'ANNÉE	182 154.94€
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	0.00€
RÉSULTAT	182 154.94€

L'excédent de fonctionnement à reporter pour le BP 2023 sera de 140 762.06€.

2. La section d'investissement 2022

RECETTES 2022	
TOTAL MOUVEMENT DE L'ANNÉE	1 308 110.05€
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	0.00€
RÉSULTAT	1 308 110.05€
DÉPENSES 2022	
TOTAL MOUVEMENT DE L'ANNÉE	890 730.64€
RÉSULTAT ANTÉRIEUR REPORTÉ	66 395.63€
RÉSULTAT	957 126.27€

L'excédent d'investissement à reporter pour le BP 2023 sera de 350 983.78€.

3. La section de fonctionnement 2023

- Chapitre 011 : charges à caractère général :

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 011 s'élèvent à 194 K€.

- Chapitre 66 : charges financières :

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 66 s'élèvent à 22 K€.

- Chapitre 70 : Ventes de produits fabriqués, prestations de services

Les prévisions de recettes sur le chapitre 70 s'élèvent à 300 K€.

4. La section d'investissement 2023

- Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées :

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 16 s'élèvent à 117 K€.

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles :

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 20 s'élèvent à 150 K€
Ces dépenses sont liées aux études des Allobroges et du Piarday.

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles :

Les prévisions de dépenses sur le chapitre 21 s'élèvent à 396 K€.
Ces dépenses sont liées à la transformation du réseau unitaire en séparatif sur la route du Réveil et le boulevard des Tréfileries.

Ce budget annexe de l'ASSAINISSEMENT sera transféré à la Communauté de Communes LYSED au 01/01/2024.